LE SIX AVRIL DEUX MIL DIX HUIT, LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE, EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, M. Didier DUFOURMANTEL, M. Thierry DUBOIS, M. Jean-Louis MAURY, M. Olivier ROUCHE, M. Claude-Marie REYMOND, M. François VIEILLARD, Mme Flore GAMBIER, Mme Christine GIBAUD, Mme Karine SERAIN-EVRARD, M. Thierry GARDIE, Mme Roxane FOSSE.

PROCURATIONS:

M. Philippe BEUGNON donne procuration à M.Olivier ROUCHE

SECRETAIRE: Mme Dominique BARBIER-CINTRAT

Date de convocation :	06/04/2018	Nombre de conseillers	
Date d'affichage :	30/03/2018	En exercice :	15
		Présents :	14

Madame le Maire remercie la commission budget pour sa participation et son travail.

Après lecture du procès verbal de la dernière séance de conseil municipal, celui-ci est approuvé à l'unanimité puis signé.

Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour deux sujets, et de supprimer le sujet 14, déjà traité lors d'un précédent conseil:

-Modification des tarifs de location du bac

-Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité ces demandes.

1 COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET COMMUNE

Le compte de gestion 2017 du receveur est identique au compte administratif 2017 de la commune.

Résultat de clôture de l'exercice 2017 :

Section de fonctionnement :	742 284,02 €
Section d'investissement :	- 359 061,00 €

Le Conseil municipal

Approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017 de la commune.

2 COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le compte de gestion 2017 du receveur est identique au compte administratif 2017 de la commune.

Résultat de clôture de l'exercice 2017 :

Section d'exploitation :	337 493,82 €
Section d'investissement :	315 810,69 €

Le Conseil municipal

Approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017 du budget eau et assainissement de la commune.

3 COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET DE LA COMMUNE

Madame le Maire présente le compte administratif 2017 de la commune qui se décompose comme suit :

FONCTIONNEMENT:

Dépenses :	806 892,95 €
Recettes :	884 844,76 €
Reports exercice 2017 :	664 332,21 €
Excédent de fonctionnement:	742 284,02 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses :	473 641,60€
Recettes :	339 559,82 €
Report 2017:	-224 979,22 €
Déficit d'investissement :	-359 061,00 €

Le Conseil municipal

DECIDE de reporter les excédents 2017 sur le budget 2018.

Le vote a lieu, conformément à la réglementation, en l'absence de Madame le Maire.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de la commune 2017.

4 COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE

Madame le Maire présente le compte administratif 2017 d'eau et d'assainissement de la commune qui se décompose comme suit :

EXPLOITATION :

Dépenses :	43 296,04 €
Recettes :	68 291,00 €
Report exercice 2016 :	312 498,86 €
Excédent d'exploitation :	337 493,82 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses :	841 001,84 €
Recettes :	1059 049,22 €
Report 2016 :	97 763,31 €
Excédent d'investissement :	315 810,69 €

Le Conseil municipal

DECIDE de reporter les excédents 2017 sur le budget 2018.

Le vote a lieu, conformément à la réglementation, en l'absence de Madame le Maire.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif d'assainissement 2017.

5- LES TAXES LOCALES 2018

Madame le Maire propose aux conseillers d' augmenter cette année les trois taxes (TH TFb et TFnb), qui n'ont pas subi de variation depuis deux ans, aux taux suivants :

Taxe d'habitation :	14,62%
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	12,92 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	41,24 %

Produit prévisionnel total pour 2018: 513 084,00 €

Plusieurs exemples de calcul de taux sont proposés aux conseillers et montrent une augmentation modérée de la taxe d'habitation sur la partie communale, la CCVVS ne modifiant pas son taux cette année. La CFE (contribution foncière des entreprises) perçue par la CCVVS ne sera pas compensée.

Pour : 15

6 AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Le compte administratif 2017 fait apparaître un résultat négatif d'investissement de 359 061,00 €.

Le conseil municipal décide d'affecter au compte 1068 de la section d'investissement une somme plus importante soit un total de 559 061,00 € afin de prévoir une diminution de son déficit sur le prochain budget d'investissement, dû principalement à des retards de versement de subventions.

7- LES SUBVENTIONS 2018

Madame le Maire propose :

A l'article 6574 :

Foyer rural	6 500 €
Relais Cartable	22 200 €
La Colline	100 €
Anciens Combattants	100 €
Les Amis de Vétheuil	150 €
Tennis club de Vétheuil	275 €
Les Camarguais	200 €
Association des Secrétaires Généraux	15 €
Association des pompiers	150 €
Via Nova	400 €
Festival théâtral du Val d'Oise	550 €
Les Coquelicots	150 €
Réserves	1 000 €
Total	31 790 €

et,

A l'article 657361 :
Caisse des Ecoles 8 673,83 €
A l'article 657362
CCAS 4 366,44 €

Pour : 15
Il est précisé que ces montants s'entendent sans compter tous les avantages en nature dont bénéficient les associations (aides du personnel de la commune sur le plan technique et administratif, prêt de matériel, prise en charge des consommations d'énergie etc...).

8 BUDGET PRIMITIF 2018
Madame le Maire présente le budget primitif de l'année 2018 et donne toutes explications nécessaires à sa bonne compréhension.
Les dépenses et les recettes s'établissent ainsi :

FONCTIONNEMENT :
Dépenses : 1 039 313,36 €
Recettes : 1 039 313,36 €

INVESTISSEMENT :
Dépenses : 1 445 401,97 €
Recettes : 1 445 401,97 €
Madame le Maire précise que les dotations 2018 sont encore en baisse, notamment la Dotation Globale de Fonctionnement et la Dotation de Solidarité Rurale, les chiffres n'étaient pas encore définitifs lors de l'établissement du budget 2018. Il apparait que cette situation entraîne une diminution des réserves de la commune.
Vote :
Pour : 15

9. REDEVANCE EAU 2018- REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2018
A compter du 01/01/2018, il est proposé aux conseillers que la redevance d'eau soit fixée à : 0,60 € le m^3 et que la redevance assainissement collectif soit fixée à : 0,70 € le m^3 afin de répartir les coûts de la station d'épuration mais aussi pour garantir à la commune des subventions conditionnées à une évolution des tarifs.
Vote
Pour : 15

10 BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT 2018
Les dépenses et les recettes 2018 s'établissent ainsi :
EXPLOITATION :
Dépenses : 397 563,75 €
Recettes : 397 563,75 €

INVESTISSEMENT :
Dépenses : 3 214 047,52 €
Recettes : 3 214 047,52 €
Vote
Pour : 15

11 PRIX DU REPAS DE CANTINE
Le prix du repas de cantine qui est actuellement à 4.05 € sera fixé à 4,10 € à partir du 1er septembre 2018. L'augmentation reste toujours très modérée face au coût réel du repas pour la collectivité.
Le Conseil municipal adopte à l'unanimité ce nouveau tarif à compter de la rentrée de septembre 2018.

12 ADHESION A LACONVENTION POUR MISE A DISPOSITION DE PONTONS ET D'UN BATEAU POUR LE BAC DE FRANCHISSEMENT DE LA SEINE EN CIRCULATIONS DOUCES

Le Syndicat Mixte d'Aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO) propose aux conseillers de renouveler la convention de mise à disposition de pontons et du bac.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de reconduire la convention et autorise Mme le Maire à la signer.

13 ADHESION A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES CONTROLES TECHNIQUES ET LA MAINTENANCE DES POINTS INCENDIE.

La Communauté de Communes Vexin Val de Seine (CCVVS) propose une convention de groupement de commandes pour le contrôle et la maintenance des points incendie des communes membres de ce groupement.

Actuellement le Service d'Incendie et de Secours effectue un contrôle tous les deux ans (années impaires) sur les bornes incendie, le dernier date de 2017, la commune prend à sa charge le contrôle des années paires.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de groupement de commandes pour les contrôles techniques et la maintenance des points incendie de la commune.

14 CE POINT A ETE SUPPRIME EN DEBUT DE SEANCE DE CONSEIL

15 RESEAUX D'ASSAINISSEMENT – TRAVAUX D'EXTENSION SUR VETHEUIL ET DE CREATION SUR VIENNE-EN-ARTHIES – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Madame le Maire indique que les communes de Vétheuil et de Vienne-en-Arthies avaient créé en 2014 un groupement de commandes concernant la construction de réseaux d'eaux usées en vue de raccorder des habitations de Vétheuil et de Vienne-en-Arthies sur le réseau d'assainissement collectif de Vétheuil. Les eaux usées collectées seront traitées par la future station d'épuration de Vétheuil.

Ce groupement de commandes a fonctionné pour l'exécution des prestations suivantes :

- étude de faisabilité de l'extension du réseau,
- études à la parcelle chez les particuliers pour définir les travaux à réaliser en domaine privé,
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'extension de réseaux d'eaux usées sur la commune de Vétheuil (recrutement du maître d'œuvre et des prestataires pour les études géotechniques, levers topographiques),
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création de réseaux d'eaux usées sur la commune de Vienne-en-Arthies (recrutement du maître d'œuvre et des prestataires pour les études géotechniques, levers topographiques).

Afin de continuer cette opération, il convient de satisfaire les besoins suivants :

- études topographiques et géotechniques;
- prestations de maîtrise d'œuvre,
- missions connexes (contrôle technique, coordination sécurité et protection de la santé, essais de garanties inspections complémentaires pour localisation des réseaux enterrés et toutes prestations de service ou d'études nécessaires à l'opération),
- tous travaux d'extension ou de création des réseaux d'eaux usées ou pluviales.

Il est ainsi proposé de constituer un groupement de commandes dont le coordonnateur sera la commune de Vétheuil.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

DECIDE de constituer un groupement de commandes pour continuer l'opération de construction de réseaux d'eaux usées sur les communes de Vétheuil (extension) et Vienne-en-Arthies (création),

DESIGNE la commune de Vétheuil comme coordonnateur du groupement de commandes,

DESIGNE Dominique HERPIN-POULENAT, Maire, titulaire, pour représenter la Commune à la commission d'attribution du groupement,

DESIGNE Didier DUFOURMANTEL, Maire-adjoint, suppléant, pour représenter la commune à la commission d'attribution du groupement,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de constitution du groupement de commandes,

SOLLICITE en tant que coordonateur les subventions afférentes au marché de maîtrise d'œuvre et aux missions connexes pour la construction de réseaux d'eaux usées sur les communes de Vétheuil (extension) et Vienne-en-Arthies (création) auprès des financeurs, notamment l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Conseil départemental du Val d'Oise.

16 TRAVAUX D'AMENAGEMENT PAYSAGER DES ABORDS DE L'ECOLE JEAN PAUL RIOPELLE ET DU FOYER RURAL - MARCHES CONCLUS AVEC LES SOCIETES FRANCILIENNE DE TRAVAUX PUBLICS ET LOISELEUR

La maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement paysager des abords de l'école Jean Paul Riopelle et du foyer rural a été confiée au groupement d'entreprises comprenant :

- la société VENT 2 TERRE, 391, rue du Vexin, 78250 OINVILLE-SUR-MONTCIENT ; (n° de téléphone : 06.84.14.31.46 ; adresse courriel : v2t@orange.fr)
- le bureau d'études techniques SCHEMA INFRA, 6, sente de l'Abreuvoir, 78250 OINVILLE-SUR-MONTCIENT (n° de téléphone : 06.84.14.31.46 ; adresse courriel : cedric.pouilly@schema.fr)

En application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 24 janvier 2018 dans le Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics et le dossier de consultation a été mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation AWS Achat (profil d'acheteur de la Commune). La date limite de remise des offres était fixée au 23 février 2018.

Quatorze dossiers ont été reçus émanant des entreprises suivantes :

- lot n°1 : VRD et Eclairage Public
  - BLANCHARD ET FILS, 9, rue du Colombier, 95640 HARAVILLIERS
  - ZLTP, Ferme de Bertheauville, 78440 GUITRANCOURT
  - COCHERY IDF, Chemin du Parc, 95480 PIERRELAYE
  - COLAS, agence de Pierrelaye, 45, chaussée Jules César, 95480 PIERRELAYE
  - LA FRANCILIENNE DE TP (MANDATAIRE), rue de Mantes, 78410 BOUAFLE et FORUM ENVIRONNEMENT (COTRAITANT), 38-40 ZA les Bosquets n°4, 95540 MERY-SUR-OISE
  - SOBECA, ZAC des Bellevues, voie de l'Olivier, HERBLAY, CS 30079, 95612 CERGY-PONTOISE

- lot n°2 : Maçonnerie – Serrurerie
  - LA FRANCILIENNE DE TP (MANDATAIRE), rue de Mantes,78410 BOUAFLE et FORUM ENVIRONNEMENT (COTRAITANT), 38-40 ZA les Bosquets n°4, 95540 MERY-SUR-OISE
  - ENVIRONNEMENT SERVICES, la Ferme du Poitou, 14, Grande Rue, 77410 VILLEVAUDE

- lot n°3 : Espaces Verts et Mobiliers
  - LA JARDINERIE, ZAC des Marceaux, 6, rue des Frères Montgolfier, 78710 ROSNY SUR SEINE (lot n°3 ;
  - POUGUET, 41, avenue André Lecoq, 78520 LIMAY
  - SNT, 7, Chemin de la Chapelle Saint-Antoine, 95300 ENNERY
  - DESIGN PARCS L. DESMIDT, 1, rue de la Forêt, 95350 PISCOP
  - LOISELEUR PAYSAGE, 44, rue Aristide Briand, BP 80003, 60872 RIEUX
  - ID VERDE, 44bis, avenue des Châtaigniers, 95150 TAVERNY
  - ENVIRONNEMENT SERVICES, la Ferme du Poitou, 14, Grande Rue, 77410 VILLEVAUDE

L'examen des garanties professionnelles, techniques, financières et juridiques a révélé la recevabilité de toutes les candidatures. L'analyse des offres, établie par la maîtrise d'œuvre en fonction de la pondération des critères fixés dans l'avis d'appel à la concurrence et le règlement de la consultation (valeur technique : 60% ; coût : 40 %), fait apparaître le classement des offres suivant :

Lot n°1 : VRD et Eclairage Public	Montant HT	Note valeur technique	Note coût	Note totale	Classement
BLANCHARD ET FILS	254.361,50	40.5	26.68	67.18	5
ZLTP	205.956,85	38.5	32.95	71.45	4
COCHERY IDF	169.655,27	46.5	40	86.5	2
COLAS	199.757,20	44.5	33.97	78.47	3
LA FRANCILIENNE DE TP et FORUM ENVIRONNEMENT	189.640,91	54.5	35.78	90.28	1
SOBECA	260.230,58	37.5	26.08	63.58	6

lot n°2 : Maçonnerie – Serrurerie	Montant HT	Note valeur technique	Note coût	Note totale	Classement
LA FRANCILIENNE DE TP et FORUM ENVIRONNEMENT	57.052,50	42	40	82	1
ENVIRONNEMENT SERVICES	93.988,38	50	24.28	74.28	2

Lot n°3 : Espaces Verts et Mobiliers	Montant HT	Note valeur technique	Note coût	Note totale	Classement
LA JARDINERIE	31.106,60	47	35	82	5
POUGUET	28.290,40	44.5	38.5	82.5	4
SNT	27.236,45	44.5	39.9	84.4	3
DESIGN PARCS L. DESMIDT	27.225,98	44.5	40	84.5	2
LOISELEUR PAYSAGE	27.992,43	50	38.9	88.9	1
ID VERDE	42.060,62	47.5	25.9	73.4	7
ENVIRONNEMENT SERVICES	36.235,91	49	30	79	6

La Commission d'appel d'offres, lors de sa réunion du 6 avril 2018, propose d'attribuer les marchés aux entreprises dont la proposition a été classée en première position.
En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- D'AUTORISER Madame le Maire à signer les marchés de travaux d'aménagement paysager des abords de l'école Jean Paul Riopelle et du foyer rural conformément au tableau ci-dessous :

Lot	Attributaire	Montant HT
n°1 : VRD - Eclairage Public	groupement constitué par les entreprises LA FRANCILIENNE DE TP et FORUM ENVIRONNEMENT	189.640,91 €
lot n°2 : Maçonnerie – Serrurerie	groupement constitué par les entreprises LA FRANCILIENNE DE TP et FORUM ENVIRONNEMENT	57.052,50 €
Lot n°3 : Espaces Verts et Mobiliers	LOISELEUR PAYSAGE	27.992,43 €

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer les marchés de travaux d'aménagement des abords de l'école Jean Paul Riopelle et du foyer rural ainsi que tous documents se rapportant à ces dossiers.

17 TARIFS LOCATION DU BAC

Le bac peut être loué au public en dehors des périodes d'ouvertures habituelles, les tarifs de location s'établissent ainsi à partir du 1er avril 2018 :
location 4 heures : 250 €
location 8 heures : 450 €
Une interruption de 45 minutes du fonctionnement du bac sera observée par le personnel (pilote et matelot) pour la pause déjeuner.
Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

18 MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Suite à sa rencontre avec Madame GENIN, architecte urbaniste, qui s'était précédemment occupée de modifications du PLU de la commune, Madame le Maire propose aux conseillers de procéder à une nouvelle modification simplifiée, mise à jour et numérisation du PLU de la commune.
Cette procédure concerne principalement deux secteurs de la commune :
-1)parcelles D 551 et D 552, sises 10 rue Soignée 95510 Vétheuil, zone UA au PLU pour 332 m², zone N pour le surplus et zone verte du PPRI du PLU.
-2)parcelles B 840 et B 841 sises entre l'avenue des Millonets et le chemin de la Vallée 95510 Vétheuil, zone NC au PLU (non constructible périmètre rapproché du captage d'eau potable).
Il est proposé d'inscrire au PLU, pour ces deux secteurs, des emplacements réservés, qui permettront à la commune de procéder à la mise en œuvre d'un espace de stationnement public pour les parcelles D 551 et D 552, car bien que la commune ait fait valoir son droit de préemption pour acheter ces parcelles aucune réponse ne lui a été communiquée, et une création de voirie légère avec emplacements de stationnement sur les parcelles B 840 et B 841 ce qui permettrait un accès direct du chemin du Bois Curé et de l'avenue des Millonets aux espaces de loisirs garantissant ainsi la sécurité des piétons.
Les personnes publiques associées (Préfecture, DDT, etc...) seront consultées pour avis puis une mise à disposition du dossier de modification sera disponible pour consultation par le public qui pourra faire état de ses remarques.
Le PLU et son règlement seront également mis à jour suite aux dernières évolutions législatives et numérisé afin d'être accessible sur le site de géoportail. (les servitudes, inscriptions y seront aussi reportées)

19 Questions diverses :

19.1 SIERC et fibre optique

Jean-Louis Maury explique aux conseillers que, suite à l'assemblée générale du SIERC, la fibre devrait arriver dans la commune courant 2019. Plusieurs offres d'opérateurs seront alors proposées.

Toutes les questions à soumettre à délibérations auprès du Conseil municipal étant épuisées, le procès verbal a été signé après lecture faite.

Madame le Maire lève la séance à 23h45